



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230522-035-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Délibération n°035/2023

OBJET : Affectation définitive du résultat 2022 – Budget principal

Le Conseil municipal a été convoqué le 16/05/2023 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 22 mai 2023, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mmes Quynh NGO, Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mmes Martine MUSA, Philomène PINTO, Adjoints au Maire; MM. Thierry HORDESSEAUX, Paulo RAMOS, Claude DELOBEL, Yvon COADOU, Mme Caroline DELAIRE, M. Albert BIOSSI, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Laureen OLIVERES, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, Madame Annette VIRLY RICHARD, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : M. Michel RIEGERT donne pouvoir à M. Robert ALLY, Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Samira EL HADDAD donne pouvoir à M. Pascal LEROY, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à Mme le Maire, Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à M. Albert BIOSSI, Mme Emmanuelle DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, M. Xavier DUGOIN donne pouvoir à Mme Carole PERSONNIER.

Étaient absents : MM Marco VARUTTI ayant donné sa démission le 17 mai 2023 et Tanguy RIBEROLLES le 22 mai 2023 après envoi de la convocation du Conseil le 16 mai 2023.

Était absente excusée et non représentée : Madame Evelyne CONTREMOULIN.

Madame Laureen OLIVERES, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 033/2023 du Conseil municipal du 22 mai 2023 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2022, et la délibération n° 034/2023 du Conseil municipal du 22 mai 2023 adoptant le compte administratif de l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission Finances Urbanisme en date du 15 mai 2023,

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 1 557 195.76 €,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif doit faire l'objet d'une affectation lorsqu'il est excédentaire,

Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2022 après prise en compte des restes à réaliser est déficitaire de 697 960,55€ soit le résultat global d'investissement de l'exercice 2022,

Considérant le tableau ci-dessous reprenant les éléments nécessaires à la détermination de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2022	22 810 524,09 €	23 301 760,39 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 002		1 065 959,46 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT EXERCICE 2022	22 810 524,09 €	24 367 719,85 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER 2022		1 557 195,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2022	4 138 274,06 €	3 744 565,02 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001	96 922,08 €	
TOTAUX D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022 AVT RAR	4 235 196,14 €	3 744 565,02 €
RESTES A REALISER 2022	717 686,43 €	510 357,00 €
TOTAUX INVESTISSEMENT 2022 (après RAR)	4 952 882,57 €	4 254 922,02 €
resultat d'investissement (après)RAR	697 960,55 €	
AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET 2023 AU COMPTE R002		697 960,55 €
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2023 CPTÉ R002		859 235,21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Pour : 26, Abstention : 4), après un vote à main levée,

CONSTATE le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 de **1 557 195,76 €**

AFFECTE le résultat de **697 950,55 €** en recettes d'investissement au compte R001 et **859 235,21 €** en recettes de fonctionnement au compte R002-solde excédentaire reporté

DIT que l'affectation définitive des résultats, comme indiquée ci-dessus, sera inscrite au Budget supplémentaire 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 28 voix

Abstention : 4 voix (Madame Annette VIRLY RICHARD, Monsieur Martial GAUTHIER avec le pouvoir donné à Madame Annette VIRLY RICHARD, Mme Carole PERONNIER, M. Xavier DUGOIN donne pouvoir à Mme Carole PERSONNIER).

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.



Madame le Maire
Brigitte VERMILLET

Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.